

Avis technique – Procédure Simplifiée



Recyclabilité d'une barquette avec film plastique pelable pour collectivités et agroalimentaire

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	GENERALITES	
	Demandeur	Rescaset Concept
	Date de la demande	Mai 2015
	Dénomination	Food K
	Marché	Collectivité et agroalimentaire
	Type de produit emballé	Agroalimentaire
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Barquette rectangulaire
	Dimensions	L 26,5 x l16 x h 4,5
	Contenance	1 270 ml
	Masse vide	26,40 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-carton, PP
	Système de fermeture	Opercule plastique
	Type d'encre/vernis	Encre alimentaire sans migration et sans odeurs
	Type de colle	-
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE	
	Papier-carton	84 %
	Plastique (PP)	16 %
	Métal	-
	⇒ Élément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité	
	COMPOSITION DE L'OPERCULE	
	Papier-carton	-
	Plastique	100%
	⇒ Élément majoritairement non fibreux	
	AVIS REFERENTS	
	Avis Techniques n°47, n°52 et n°58	

PRE-REQUIS

- L'emballage, barquette enduit d'un film pelable de polypropylène, est constitué de plus de 50% (en poids) de fibres cellulosiques : cet emballage relève donc de la filière emballage papier-carton.

- La barquette est composée de différents éléments :
 - le corps de l'emballage, composé d'un fond fibreux recouvert d'un film PP par enduction aqueuse thermocollante, et en contact direct avec l'aliment ;
 - un opercule de fermeture de l'emballage.

Seul le corps de l'emballage a été étudié, l'opercule entourant le fond de la barquette en papier-carton étant séparé lors de l'acte de consommation.

- Concernant le film PP couché sur la fraction carton et pelable, le CEREC, considérant que cette séparation par le consommateur reste peu probable, a choisi d'émettre ses conclusions au regard de l'analyse du corps de l'emballage et non pour la fraction fibreuse débarrassée de son film plastique protecteur.
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière emballage papier-carton.

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	Pas de difficulté particulière de remise en suspension		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

Ø Pas d'impact

⌘ En cours d'étude

➤ **Impact environnemental**

CONCLUSIONS DU CEREC

Avec un rendement fibreux fort et une bonne séparabilité de la fraction plastique par classaee, le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de cette barquette au sein de la catégorie 5.03A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton complexés relevant du circuit municipal.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATIONS DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, le Cerec recommande notamment :

- en cas de substitution de la teinte blanche, il serait préférable de ne pas utiliser de teinte noire ou vive afin de ne pas colorer les fibres de celluloses lors du recyclage et saturer les eaux de process. Le CEREC recommande l'utilisation d'encres sans dégorgeement et à base d'eau ou d'huile végétales afin d'éviter l'éventuelle présence de résidus d'huiles minérales et de limiter les turbidités dans l'eau utilisé.
- l'insertion d'un dispositif permettant au consommateur de séparer plus facilement la fraction cellulosique de la fraction plastique afin de faciliter l'opération de recyclage effectif de la fraction cellulosique. Un élément favorisant la pelabilité tel qu'une ligne de pré-découpe, pourrait être utilisé à cet effet.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise l'ajout de deux pictogrammes recommandant de :

- séparer l'opercule du corps de l'emballage et le placer dans le bac des ordures ménagères,
- placer le corps de la barquette dans le bac des emballages recyclables.

Néanmoins, il est possible d'optimiser le rendement de recyclage de la barquette, du fait du caractère pelable du film PP. Pour ce faire, le CEREC recommande au fabricant de préciser au consommateur le caractère séparable de la fraction plastique du corps fibreux de la barquette, via un message on-pack. Le geste de tri et de séparation de la fraction cellulosique à réaliser par le consommateur devra également être précisé, de sorte à orienter la partie carton vers le bac de collecte des emballages à recycler, et la fraction plastique, vers le bac dédié aux ordures ménagères.

Par ailleurs, la mention « A vider » devra également apparaître.

VALIDATION



Maryon PAILLEUX



Philippe HEINRICH